



EEA - Experts évaluateurs et d'assurance

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par CNPP Cert

Délivré par :

CNPP Cert (certification)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Certification de personne délivrée aux experts évaluateurs et d'assurance : généraliste, bâtiment, matériels et installation, préjudices immatériels et marchandises.

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

- évaluation qualitative, quantitative et financière des biens,- évaluations financières des dommages matériels et évaluation des conséquences financières associées,- recherche et analyse des évènements dommageables ou susceptibles de l'être,- réalisation de pré-diagnostic de risque.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des études et prestations	Passage d'une épreuve théorique dans le cadre de l'examen Passage d'une épreuve pratique dans le cadre de l'examen
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	non
Service associés : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	oui

Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Etudes & assistance
Type de maître d'ouvrage	Une personne
Cadre de référence	Référentiels de certification G101 et G102 Règles techniques T101 et T102-1 à T 102-3
Modalités de décision d'attribution	Comité particulier dans lequel tous les intérêts sont représentés.
Durée de validité (en mois)	72
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2019.

1001signes.qualiteconstruction.com